

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 16 décembre 2010

L'an deux mil dix, le seize décembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le sept décembre 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)  
Martine BERNARD, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Nathalie POUILLE, Monique RISCH, Chantal WALTER, (*conseillers municipaux*)

**Représentés par pouvoir :**

Cédric CHEVROLLIER, pouvoir donné à Patricia ZEISS  
Dominique COUDRAY, pouvoir donné à Dominique BERNARD

**Absent :**

Raynald BEAUFILS

**Secrétaire de séance :** Martine BERNARD

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.  
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1. Attribution des bourses communales**

Rapporteur : Bernard TAILLY

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution des bourses communales au titre de l'année 2010 / 2011, il propose l'attribution d'une bourse pour un montant de 143 €. Le versement d'une bourse est adopté à l'unanimité.

**1.2. Approbation du règlement intérieur de l'ALSH « la Clé des champs »**

Rapporteur : Patricia ZEISS

Conformément à la circulaire CAF du Val-d'Oise, Patricia ZEISS expose au Conseil qu'il y a nécessité d'élaborer un nouveau règlement intérieur pour la structure « la Clé des Champs ». La modification essentielle porte sur le mode de facturation qui désormais se fera à l'heure et non plus à la journée. Toutefois, cela n'aura aucune incidence pour les familles. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement.

### **1.3. Fixation des tarifs des services publics**

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON rappelle aux membres du Conseil municipal que les tarifs des services communaux sont réactualisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010 le chiffre de l'inflation connu est de 1,60 % sur un an.

À l'unanimité, les tarifs ci-dessous sont adoptés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. A l demande de l'assemblée, Monsieur le Maire propose de revoir le règlement de la salle des fêtes pour prendre en compte la différence de prix de la location de 8 h à 22 h et la location ultérieurement 8 h à 1 h.

	2010(en €)	2011 (en €)
<b>SALLE DES FETES</b>		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	414,00	421,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	777,00	789,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 035,00	1 051,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	155,50	158,00
Dito pour les associations	77,25	79,00
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	62,10	63,00
Dito pour les associations	31,10	32,00
Vacation de régisseur	207,00	210,00
<b>TARIFS DIVERS</b>		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,20	2,20
Droit de place – vente occasionnelle hors marché	107,30	109,00
Droit de place hebdomadaire au semestre hors marché	183,20	186,00
Concession cimetièrè trentenaire	376,00	382,00
Concession cimetièrè 60 ans	753,00	765,00
Vacation de police	20,00	20,00
Taxe débits de boisson	86,00	88,00
Bourses communales	143,00	145,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00

### **1.4. Modification des délibérations relatives aux garanties d'emprunts partielles à la société France habitation**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 24 juin 2010, le Conseil municipal à l'unanimité a approuvé les délibérations relatives aux garanties d'emprunts accordés à France Habitation (opération des Carreaux).

Monsieur le Maire propose de modifier ces délibérations pour tenir compte d'une remarque de la Caisse des dépôts. À savoir, il convient de retirer sur chaque délibération : « différé d'amortissement ».

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### **1.5. Raccordement provisoire et définitif au réseau électrique**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose la nécessité de protéger les zones N, A et Ap approuvées par le Plan Local d'Urbanisme le 28 janvier 2010 et également les parcelles classées par arrêté ministériel « Vallée de Chauvry ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité, décide d'interdire tout branchement électrique y compris provisoire sur la zone N, A et Ap du PLU pour toute demande non justifiée par une activité agricole reconnue. Monsieur le Maire précise qu'il demandera l'avis d'un avocat sur les termes de cette délibération.

## **2. FINANCES**

### **2.1. Décision modificative n°3 budget commune**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 24 juin 2010 le Conseil municipal a approuvé la répartition des résultats de clôture 2010 du SIECUEP. Monsieur le Maire propose donc de répartir ses résultats et de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de chaque section sans modifier l'équilibre du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2.2. Décision modificative n° 1 budget assainissement**

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON propose au Conseil municipal de procéder à un virement de crédit de l'article 672 à l'article 704 du budget assainissement en vue de sa clôture au 31 décembre 2010.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

### **2.3. Versement de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal**

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le versement d'une indemnité à Madame BOUDET Line trésorière principal d'un montant de 717,39 € net au titre de son activité de conseil.

Par 16 voix pour et une abstention la délibération est adoptée.

## **3. URBANISME**

### **3.1. Incorporation dans le domaine privé de la commune de biens vacants et sans maîtres**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire rappelle qu'en date du 12 mars 2010, il a pris après avoir effectué toutes les mesures de publicités, des arrêtés présumant biens vacants certaines parcelles sises en ZAC des Epineaux.

Considérant qu'à ce jour aucune personne n'a fait valoir ses droits ni revendiqué la propriété, il propose au Conseil municipal l'incorporation de ces parcelles dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1. Plaine de Pierrelaye**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire rapporte les décisions prises par l'Etat de prendre en charge le devenir de la plaine et commente le document élaboré par la Préfecture du Val-d'Oise lors d'une réunion du 24/11/2010.

#### **4.2. Projet d'activités pour les jeunes de 13 à 17 ans - été 2011**

Rapporteur : Madame ZEISS

Madame ZEISS en charge des affaires scolaires et de la jeunesse présente le projet à destination des jeunes de 13 à 17 ans. (Activités sportives, ludiques...).

L'objectif est d'atteindre environ une douzaine d'enfants. Le coût est d'environ 2 000 € pour un coût par famille de 8,50 € par jour.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une expérience menée par la municipalité pour répondre à un besoin de nos jeunes Frépillonnais.

#### **4.3. Rénovation des façades de la Mairie et requalification de l'abri bus**

Monsieur le Maire présente le projet établi par les architectes pour la rénovation de l'abri bus de la place de la Mairie avec toiture en zinc.

#### **4.4. Recensement de la population chiffre INSEE**

Monsieur le Maire donne le chiffre de la population qui est de 2 700 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **4.5. Projet halte modulaire écodurable de la gare SNCF de Frépillon**

Monsieur TAILLY présente le projet de rénovation de la halte SNCF de Frépillon. Une convention d'occupation sera nécessaire.

Le délai d'achèvement est prévu pour la fin de l'année 2011.

#### **4.6. Géothermie du gymnase et de l'école maternelle**

Monsieur le Maire explique le fonctionnement du système géothermique qui servira de chauffage pour les bâtiments rénovés. (Gymnase, école).

#### **4.7. Circuits spéciaux scolaires**

Le STIF a organisé le 15 décembre 2010 une réunion afin de présenter un nouveau règlement.

En rappelant les règles de subventionnement qui devraient être moins favorables, voire défavorables.

Monsieur le Maire se dit inquiet de ces nouvelles mesures et s'y opposera.

#### **4.8. Passage à la télévision tout numérique**

Monsieur le Maire informe du passage au tout numérique le 8 mars prochain, et diffuse la notice qui peut être remise aux Frépillonnais qui en feraient la demande.

#### **4.9. Traitement du gel et de la neige**

Monsieur le Maire rappelle les mesures prises par la municipalité pour assurer le salage des rues de la commune et rend hommage aux agents techniques pour le travail effectué.

-----

Yves GITTON donne lecture d'un communiqué de l'AFP relatif au vote à l'assemblée nationale d'une nouvelle taxe pour les ménages au profit de la société DU GRAND PARIS et s'en insurge. Monsieur le Maire se propose d'interpeler par écrit le député de la circonscription.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée par Monsieur le Maire à 22h40.